

Commande des Navires

Qui dit la vérité ? ? ?

Extrait de la réponse du Directeur Juridique de TRANSDEV chargé de ces questions au conseil de surveillance de la SNCM depuis 2006, à la question concernant l'obligation qu'a la SNCM concernant la commande des navires :

« Ce qui nous intéresse, les engagements qui sont les notre au titre de la commande des navires, je suis content qu'on en discute dans la mesure où cela veut dire que l'objectif qui était le notre est relativement atteint. Je crois que tout réside en fait dans cet article 16 (de la DSP), je pense que probablement c'est l'article dont je suis le moins fier en terme de clarté. D'où les débats que l'on peut avoir.

Cependant, deux choses. Ce que vous dites est par ailleurs relayé par notre autorité concédante (la CTC) et j'utilise à dessein le mot autorité concédante, sous entendu, nous sommes en présence d'une concession. Autorité concédante (La Collectivité Territoriale de Corse) qui a rappelé par voix de presse que si nous ne respectons pas nos engagements elle considérerait que nous serions en manquement par rapport aux obligations. Ce qui sous tend que de ce point de vue et on va y revenir nous avons un engagement. Une sorte d'obligation de moyens renforcés, je vais l'appeler comme ça compte tenu de la façon dont nous avons rédigé cette clause.

Si nous ne respectons pas notre engagement de commandes des navires elle y verrait une faute dans l'exécution de nos engagements contractuels.

Le deuxième point c'est pour rejoindre et par définition je suis obligé de le faire parce que ce serait faire injure à tous les débats que nous avons eu ici, à la fois devant le conseil de surveillance mais également lors de cette fameuse réunion conclusive du 14 août 2013 en présence du président Janaillac où il était précisément question et vous le rappelez de l'adéquation forte entre l'économique et le contractuel.

De cette adéquation forte entre l'économique et le contractuel, je pense, qu'on ne peut par définition en inférer que si on devait procéder à la recherche de la commune intention des parties compte tenu du caractère de la rédaction de cet article, si on se lance dans une recherche de la commune intention des parties, de mon strict point de vue à titre très personnel, en tant que directeur juridique, je vous le dis, je pense qu'un magistrat y verra nécessairement compte tenu encore une fois de la qualification de ce contrat (c'est un contrat de concession ce qui suppose des investissements à la charge du délégataire), je pense que nous aurons effectivement quelques difficultés à expliquer que cette clause n'était absolument pas contraignante pour le délégataire.

Le Président du Directoire a t-il mal compris la réponse ? ? ? ?

Le courrier du Directeur juridique de TRANSDEV qui dirait le contraire... Il est Où ? ? ?

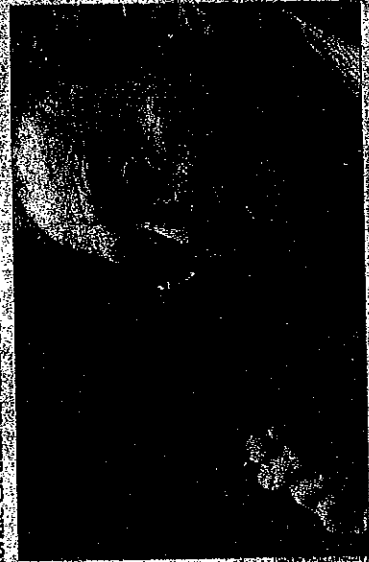
Qui sont les menteurs : Vos représentants ou le Président Olivier DIEHL ? ? ?

Info sur twitter [@corseinfos.com](#)



Jacobbi : « Renouveler la flotte est une obligation pour la SNCM »

est une réponse à la nouvelle direction de la compagnie hostile à ce projet. La place de la Corse dans la réforme territoriale est aussi au cœur de l'entretien accordé par le président du conseil exécutif



de renouveler sa flotte. Pour deux raisons incontournables. D'abord, c'est inscrit dans le contrat de délégation de service public signé avec la collectivité territoriale qui, en versant plus de 90 millions par an, a plus que son mot à dire, ensuite les nouvelles normes européennes sur la pollution l'exigent et dans les meilleurs délais possibles.

Le président du conseil exécutif de la Corse, Jean-Claude Jacobbi, a réagi hier à la décision de la SNCM de renouveler sa flotte. Il a déclaré que cette décision est une obligation pour la SNCM, mais qu'elle ne doit pas être prise sans consultation de la collectivité territoriale. Il a également souligné que la SNCM doit respecter les normes européennes sur la pollution marine.

La SNCM a annoncé hier qu'elle allait renouveler sa flotte de navires de transport de passagers et de véhicules. Cette décision a été prise par le conseil d'administration de la SNCM, présidé par Jean-Claude Jacobbi. Le conseil a également approuvé le budget de la SNCM pour l'année 2014.

Le conseil exécutif de la Corse a réagi hier à la décision de la SNCM. Il a déclaré que cette décision est une obligation pour la SNCM, mais qu'elle ne doit pas être prise sans consultation de la collectivité territoriale. Il a également souligné que la SNCM doit respecter les normes européennes sur la pollution marine.

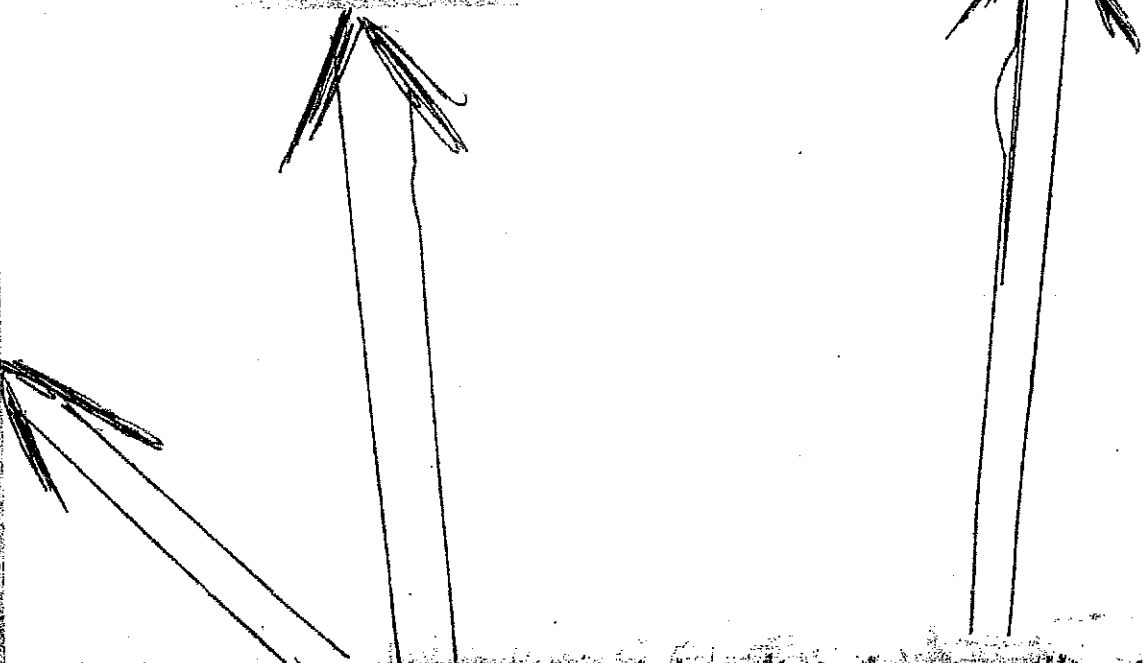
Le conseil exécutif de la Corse a réagi hier à la décision de la SNCM. Il a déclaré que cette décision est une obligation pour la SNCM, mais qu'elle ne doit pas être prise sans consultation de la collectivité territoriale. Il a également souligné que la SNCM doit respecter les normes européennes sur la pollution marine.

Le conseil exécutif de la Corse a réagi hier à la décision de la SNCM. Il a déclaré que cette décision est une obligation pour la SNCM, mais qu'elle ne doit pas être prise sans consultation de la collectivité territoriale. Il a également souligné que la SNCM doit respecter les normes européennes sur la pollution marine.

C'est une réponse à la nouvelle direction de la compagnie hostile à ce projet. La place de la Corse dans la réforme territoriale est aussi au cœur de l'entretien accordé par le président du conseil exécutif

de renouveler sa flotte. Pour deux raisons incontournables. D'abord, c'est inscrit dans le contrat de délégation de service public signé avec la collectivité territoriale qui, en versant plus de 90 millions par an, a plus que son mot à dire, ensuite les nouvelles normes européennes sur la pollution l'exigent et dans les meilleurs délais possibles.

Par ailleurs, même l'actuelle DSP a été traquée et pour cette raison, la SNCM a dû se rapprocher de la collectivité territoriale. Non pas pour des raisons de concurrence, comme le pense Corsica Ferries qui a introduit le recours, mais parce qu'il est très difficile d'être strictement à des règles juridiques européennes qui varient constamment. Alors, je n'ai pas de date, ça peut prendre encore des mois, mais les chances de survie de la DSP sont très moyennes pour ne pas dire faibles.



ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE JACOBBI